

COMMUNE DE BELVEZET

PROCES VERBAL du conseil municipal Du lundi 4 avril 2016

Présents : Raymond BONNEFILLE, Sonia STENGEL, Josiane GRANET, Emmanuel OREAL, Chloé GATHELIER, Julien GAUCHARD, Thierry LAURENT

Absent non excusé : Max GALLON

Absents excusés : Jean-Claude MANCHON, Jérôme FRERY

Procuration : Jean Claude MANCHON donne procuration à Josiane GRANET

Jérôme FRERY donne procuration à Emmanuel OREAL

Date de convocation : 31 mars 2016

Secrétaire de séance : Chloé GATHELIER

Ajout d'un point 7/ quant aux frais d'extension du réseau électrique chemin Les Fonds et parcelle C134 (partie) Puech Saint Martin.

ORDRE DU JOUR

La séance débute à 19h40

Mme CHABROL, secrétaire de mairie, est présente pour détailler le budget.

1) Approbation du compte administratif 2015 et affectation du résultat.

1-1 Compte administratif

Vue d'ensemble du budget 2015 :

Dépenses = 716 712.59 € Recettes = 819 455.48 €

Approuvé à l'unanimité.

1-2 Affectation du résultat

Un déficit d'investissement de 21 083.70 € est à reporter en 2016.

De plus, il faut couvrir le besoin de financement de 41 333.70 € (déficit d'investissement 2015 + restes à réaliser 2015). Le besoin de financement sera recouvert par le résultat de fonctionnement 2015 soit 144 076.59. La somme de 41 333,70 € est affectée au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé.

Le solde, 102 742,89 €, est affectée en report de fonctionnement / recettes.

Approuvé à l'unanimité.

2) Approbation du compte de gestion 2015 : budget et CCAS

Le compte de gestion du budget principal établi par la trésorière principale de la trésorerie d'Uzès est identique au compte administratif de la commune.

Approuvé à l'unanimité.

Le compte de gestion du CCAS est également approuvé à l'unanimité.

3) Fixation des trois taxes foncières

Les taux actuels des taxes sont de 8.55 pour la taxe d'habitation, 12.15 pour le foncier bâti, et 50.28 pour le foncier non bâti.

La commune a encaissé 86 405 € en 2015.

Les taux sont reconduits pour l'exercice 2016.
Approuvé à l'unanimité.

4) Approbation du budget principal 2016

Le budget s'équilibre pour l'investissement à	326 704 €
pour le fonctionnement à	421 4000 €

Approuvé à l'unanimité.

5) Affaire RAMLOT : modification de la délibération n°009/2016 du 11/01/2016

Le conseil municipal donne autorisation à la société MARGALL à défendre la commune à Nîmes le 20 mai 2016.

Approuvé à l'unanimité.

6) Modification du projet de convention de pâturage de M GIORDANO

Dans le cadre de l'obtention de subventions seront modifiés :

6-1 Durée du bail

Les 3 ans renouvelables initialement prévus seront modifiés en 5 ans renouvelables.

6-2 Nature de la qualification du pâturage

Pelouses et Landes

Approuvé à l'unanimité.

7) Extension du réseau d'électricité

Chemin des Fonds 2781.22 € TTC

Parcelle Dolladille 3907.30 € TTC

Ces dépenses font parties de la contribution communale aux extensions.

Votées précédemment dans le budget à l'unanimité

Fin de la séance à 20h21

La secrétaire de séance,
Chloé Gathelier

